



Je soussigné(e) (Prénom NOM)
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat)

SLP BpiFrance Défense – Parts B1 - FR0014011I74**Annexe complémentaire de présentation du support en unité de compte****CARACTERISTIQUES**

- Forme juridique : le Fonds est un fonds professionnel spécialisé constitué sous la forme d'une société de libre partenariat, régi par les dispositions des articles L.214-162-1 et suivants du Code monétaire et financier. Les dispositions pertinentes du Code de commerce relatives à la société en commandite simple s'appliquent au Fonds, sauf si elles sont en contradiction avec les dispositions des articles L. 214-162-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Il s'agit d'une société de libre partenariat (« SLP ») agréé par l'AMF en tant que fonds européen d'investissement à long terme (« ELTIF ») conformément au Règlement (UE) 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux ELTIFs, tel que modifié (le « Règlement ELTIF »).

- Période de souscription: Du 10/10/2025 jusqu'au 26/09/2035.
- Important : Suravenir se réserve le droit d'interrompre la commercialisation de ce support à tout moment. Ceci en raison de considérations liées au fonctionnement du support d'investissement.
- Dénomination sociale : Bpifrance Défense S.L.P. (le « Fonds »)
- Gérant : Bpifrance Investissement

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS

Le Fonds a pour objectif de générer une croissance à long terme par la constitution d'un portefeuille diversifié combinant 3 stratégies :

- (i) des investissements dans des actifs gérés par les équipes de Bpifrance Investissement: comprenant (i) des investissements dans des titres émis par des sociétés européennes principalement non cotées sur un marché (les « Sociétés du Portefeuille ») appartenant au secteur de la défense, selon la classification de la DGA, notamment en co-investissement aux côtés de fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion et (ii) des investissements dans le Fonds Innovation Défense (ou FID), géré par la Société de Gestion, investissant dans ce type de cibles ;
- (ii) des investissements dans des Fonds Partenaires : comprenant des investissements dans (i) des fonds d'investissement non gérés par la Société de Gestion (les « Fonds Partenaires ») spécialisés dans le secteur de la défense, s'engageant à allouer un minimum de 50% du montant total de leurs engagements à des investissements dans le secteur de la défense et (ii) des Fonds Partenaires

non-spécialisés sans engagement minimum dans le secteur de la défense mais n'excluant pas ce secteur, et répondant à certains critères financiers et extra-financiers ; et

- (iii) des investissements dans des actifs liquides, utilisés pour gérer la liquidité du Fonds : comprenant des investissements dans (i) des actifs monétaires et (ii) des actifs cotés pouvant être exposés au secteur de la défense.

À l'issue d'une période de 5 ans suivant la date d'agrément ELTIF du Fonds (la « Période de Blocage »), pour la part des actifs illiquides du Fonds, l'objectif de la Société de Gestion est de réaliser (i) environ 70% d'investissements dans des fonds de capital développement et/ou de capital-transmission et dans des Sociétés du Portefeuille qui peuvent être les cibles de ces mêmes types de fonds, et (ii) environ 30% d'investissements dans des fonds de capital-risque et/ou de capital-croissance ou des Sociétés du Portefeuille qui peuvent être les cibles de ces mêmes types de fonds.

PARTS

Valeur liquidative :

La Société de Gestion établira une valeur estimative bimensuelle tous les quinze (15) de chaque mois et tous les derniers jours calendaires de chaque mois, ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré précédent. La Société de Gestion transmettra celle-ci aux Investisseurs concernés dans les sept (7) Jours Ouvrés suivant la Date d'Établissement de la Valeur Estimative Bimensuelle. Pour l'établissement de ces valeurs estimatives bimensuelles, il est précisé que l'estimation de l'Actif Net du Fonds ne sera pas auditee par le Commissaire aux Comptes.

Valeur nominale :

La valeur nominale des parts B1 est de 100 euros.

Souscriptions :

Jusqu'au 29 Septembre Octobre 2028, elles seront calculées sur la base du maximum entre la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative inconnue) et la valeur nominale, et centralisées de manière bimensuelle, le premier jour ouvré précédent les 15 (ou premier jour ouvré précédent) et dernier jour ouvré de chaque mois.

Entre le 30 Septembre 2028 et le 26 Septembre 2035, elles seront calculées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative inconnue), et centralisées de manière bimensuelle, le premier jour ouvré précédent les 15 (ou premier jour ouvré précédent) et dernier jour ouvré de chaque mois.

Rachats :

Ils seront calculés sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative inconnue), et centralisés de manière bimensuelle, le premier jour ouvré précédent les 15 (ou premier jour ouvré précédent) et dernier jour ouvré de chaque mois.

Par ailleurs, le fonds pourra percevoir des pénalités de rachat (acquises au fonds) à hauteur de 5% maximum du prix de rachat.

FISCALITE

La fiscalité applicable est celle inhérente à votre contrat. Les dispositions contenues dans la rubrique « Fiscalité » du Document d'Information Clés pour l'Investisseur, sont inapplicables à votre contrat.

RISQUES

- Risque de liquidité

Les titres non cotés ne bénéficiant pas d'une liquidité immédiate, les investissements réalisés par le Fonds dans des sociétés non cotées sont susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. Des conditions de marché défavorables peuvent limiter ou empêcher la cession des titres admis sur un marché financier que le Fonds peut détenir. Par ailleurs, le Fonds étant souscrit par un nombre restreint d'investisseurs, la liquidité des parts peut s'avérer très réduite au cours de la vie du Fonds. En outre, la faible liquidité des investissements dans des sociétés non cotées pourrait entraîner une cession de ces actifs à un montant inférieur à leur valorisation et par conséquent une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

- Risque de crédit

Le Fonds pourra souscrire à des obligations remboursables ou convertibles en actions. Les entreprises émettrices pourraient ne pas être en mesure de rembourser ces obligations, ce qui induirait une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de perte en capital

Le SLP BpiFrance Défense est un fonds de capital-risque présentant un risque très élevé de perte en capital.

MODE DE GESTION

L'unité de compte représentative du SLP BpiFrance Défense B1 est uniquement accessible en gestion libre.

FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE DE VOTRE CONTRAT EN CAS D'INVESTISSEMENT SUR L'UNITE DE COMPTE REPRESENTATIVE DU SLP BPIFRANCE DEFENSE B1 FR0014011I74

Par dérogation aux dispositions contractuelles applicables à votre contrat, les opérations suivantes ne sont pas autorisées en cas d'investissement sur l'unité de compte représentative du SLP BpiFrance Défense B1 - FR0014011I74 :

- Arbitrages en sortie de cette unité de compte pendant une période de détention de 5 ans
- Options d'arbitrages programmés (stop loss / sécurisation des plus-values / investissement progressif...)
- Versements programmés
- Rachats partiels programmés (uniquement pour les contrats d'assurance-vie et de capitalisation)
- La sortie en rente en cas de vie n'est pas autorisée tant que le support est investi.

En cas de rachat partiel ou total, de conversion en rente ou de transfert pendant les 5 premières années, des frais de sortie seront appliqués à hauteur de 5 % du montant brut racheté sur ce support en unités de compte. Ces frais sont inapplicables à l'issue d'une période de dix ans à compter de la date d'effet du contrat.

Ces frais de sortie ne s'appliqueront pas en cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré.

Ces frais pourront être portés à 10% ou 20% dans les conditions prévues à l'article R 132-5-3 du code des assurances.

FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion et frais d'arbitrage) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter.

MODALITES DE REMBOURSEMENT EN COURS DE VIE ET A L'ECHEANCE

Concernant les modalités en cas de dissolution / distribution, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur un fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du remboursement.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

*Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat),
numéro (Numéro du contrat),
reconnais avoir :*

- reçu et pris connaissance du Document d'Information Clés pour l'Investisseur du support SLP BpiFrance Défense – Parts B1 émis par Bpifrance Investissement disponible sur le site <https://fonds-entreprises.bpifrance.fr/offres/bpifrance-defense>.
- reçu et pris connaissance des statuts du support SLP BpiFrance Défense – Parts B1 disponible sur le site <https://fonds-entreprises.bpifrance.fr/offres/bpifrance-defense>.
- reçu de la part de mon Conseiller l'ensemble des informations nécessaires à ma parfaite compréhension de la nature et des spécificités du support ainsi que des risques associés à l'investissement.

Je déclare :

_ Que le support SLP BpiFrance Défense - SLP BpiFrance Défense – Parts B1 - FR0014011I74 est compatible avec mon horizon d'investissement.

QUESTIONNAIRE

Vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

Les arbitrages en sortie de ce support sont bloqués pendant 5 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
La mise en place de versements programmés, rachats partiels programmés (uniquement pour les contrats d'assurance-vie et de capitalisation), options d'arbitrages programmés sur ce support sont interdits.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
5% de frais de sortie seront appliqués dans le cas d'un rachat partiel ou total, dénouement partiel ou total, de conversion en rente ou de transfert pendant les 5 premières années, sauf en cas de décès de l'assuré. Ces frais sont inapplicables à l'issue d'une période de dix ans à compter de la date d'effet du contrat. Ces frais de sortie ne s'appliqueront pas en cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré. Ces frais pourront être portés à 10% ou 20% dans les conditions prévues à l'article R 132-5-3 du code des assurances.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
La SLP BpiFrance Défense – Parts B1 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, dénouement, arbitrage, conversion en rente, transfert) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

Fait à , le / /

Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée de la mention « J'ai et approuvé »

Bpifrance Investissement : Société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 euros, dont le siège social est situé 27 avenue du général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 433 975 224, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-01006.

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000€. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).